

Contrat de Ville : Paris soutient 21 associations agissant pour l'emploi

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, Paris va attribuer 227.500€ de subventions à 21 associations qui agissent pour l'emploi dans les quartiers de la capitale classés « politique de la ville ». Cela permettra d'accompagner 2.200 habitants dans leurs projets.

Le contrat de Ville 2015-2020 propose un large panel d'actions au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Ce contrat fixe une ambition claire : l'amélioration de l'insertion professionnelle des personnes les plus en difficulté. La Ville de Paris soutient à ce titre 21 associations reconnues pour la qualité de leur action et la diversité des publics visés : les femmes mais aussi les jeunes et d'une manière générale, toutes les personnes les plus éloignées de l'emploi.

De nombreux projets innovants permettant d'accompagner les habitants des quartiers populaires vers l'emploi ont été identifiés par les services spécialisés de la Ville de Paris, notamment les équipes de développement local.

« Dans la bataille pour l'emploi, nous ne voulons négliger aucune piste », souligne Pauline Véron, adjointe à la Maire de Paris en charge notamment de l'emploi et de la vie associative. Ainsi, la Ville soutient des actions dans les domaines de l'accompagnement renforcé vers l'emploi, de l'aide à la création d'activité, de la lutte contre les discriminations à l'embauche et enfin du soutien à l'insertion professionnelle des femmes, notamment celles en situation de monoparentalité.

1.200 personnes seront accompagnées vers l'emploi par 13 associations : le Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion Ile-de-France (CREPI), Arfog-Lafayette, Femmes Initiatives, l'Association Générale des Familles des 17^e et 18^e arrondissements, la Maizon, Projets 19, Tremplin Théâtre des Trois Frères, la Salle Saint-Bruno, ADAGE, ATNT-18, Archipelia, Crescendo, et l'Association pour l'Insertion des Jeunes (APIJ).

250 personnes seront soutenues par le Groupement des Jeunes Créateurs Parisiens dans leur projet de création d'activité ou en phase d'émergence de projet pouvant déboucher sur une création.

En ce qui concerne la lutte contre les discriminations, la Ville de Paris a souhaité soutenir 6 associations travaillant auprès de jeunes issus des quartiers prioritaires. Près de 450 personnes pourront ainsi bénéficier de l'aide d'Afrique et Nouvelles Interdépendances, Le Cercle de Loisirs à l'Usage des Baladins, Jeunesse Feu Vert, Florimont-Le Château Ouvrier, Proximité et la SCIC R2K.

Enfin, des actions ciblées, menées par trois associations - Arfog-Lafayette, Ceraf Solidarités et Jeunesse Feu Vert - permettront de soutenir 300 femmes en recherche d'emploi, notamment celles en situation de monoparentalité.

Au total, grâce à ces subventions représentant 227.500€, 2.200 habitants des quartiers populaires bénéficieront des actions financées par la Ville de Paris dans le Cadre du volet emploi du Contrat de Ville.

Toutes ces actions en faveur de l'emploi s'inscrivent pleinement dans la mobilisation globale en faveur des quartiers populaires souhaitée par la Maire de Paris. Ainsi, Colombe Brossel, adjointe à la Maire chargée de la Politique de la Ville, a présenté au Conseil de Paris l'attribution de 623.300€ de subventions à 173 associations pour le financement de 245 projets sur les crédits spécifiques de la politique de la Ville.

Contact presse : Mathilde Pieraut / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61